

## **CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE – PV CoQ 18 – 17.12.2020**

**Présents** : Voir liste des présences en annexe

**Lieu** : Microsoft teams (Visioconférence)

**Heure de début** : 18h30

**Heure de fin** : 19h50

---

La 18<sup>ème</sup> réunion de la Commission de Quartier du Contrat (CoQ) de Quartier Durable Magritte commence précisément à 18h41. Marc Janssens souhaite la bienvenue, énonce l'ordre du jour de notre rencontre ainsi que les différentes consignes à respecter pour assurer le bon déroulement de cette réunion en vidéoconférence. Il rappelle également que chacun est encouragé à s'exprimer dans sa langue maternelle et encourage chacun à ne pas hésiter à demander des explications complémentaires en cas de difficulté de compréhension.

Après s'être assuré que le quorum était atteint auprès de Christine Lemmens, il donne la parole aux auteurs du projet de la **Maison de la mixité** pour présenter le **1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour, à savoir, l'état d'avancement dudit projet.**

Tour à tour Paolo Pery, Ludovic Delorme et Sarah Barillot du bureau d'étude resituent le projet et présentent les déclinaisons spécifiques y afférentes : urbanistiques – techniques – équipements – participatifs (rencontres associations/habitants /besoins /attentes).

Leur présentation se base sur la projection via partage d'écran d'un document dont une copie est annexée au présent PV.

A l'issue de celle-ci, Marc Janssens invite les membres à un temps de questions /réponses et d'interventions qui se résume comme suit :

Laurent Delisse :

- Qu'en est-il de l'isolation entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> étages, sachant que ce dernier serait consacré à des activités sportives ?

Réponse : un bureau spécialisé en acoustique travaille sur un mélange bois/béton adapté pour absorber le bruit et veille à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'usage.

Hervé Doyen :

Merci au bureau d'étude pour cette présentation très claire ; Lab705 a été choisi car il apparaissait être le meilleur et le plus adapté aux exigences du cahier de charges.

Laurent Delisse :

- Relaye la question de Béatrice Francq (asbl Sources d'harmonie) quant aux cloisons amovibles évoquées comme solution pour diviser le plateau du 1<sup>er</sup> étage. Qu'en est-il du bruit ? ...

Réponse : Ludovic Delorme précise que cette question doit encore être étudiée.

Olivier Vitry :

- s'étonne, au nom du collectif Jules Lahaye, de ne pas avoir été contacté dans le cadre de la démarche participative. Stop terminus, représenté par Laurent Delisse, fait le même constat.

Réponse : Paolo Pery assure qu'ils seront bien évidemment contactés au cours du processus participatif, lequel est toujours en cours.

Aurore Rousseau :

- précise que le parti pris de contacter les associations dans un premier temps était lié au fait que la première étape de la démarche participative concernait la programmation des activités liées à la Maison de la Mixité.

Marc Janssens, en l'absence d'autres interventions demande si l'on peut clore définitivement ce point et propose dès lors que le bureau d'étude puisse continuer à travailler sur cette base, ce que les membres de la COQ acceptent. Il remercie alors les membres du bureau d'étude pour leur présentation et participation à la réunion.

### **2<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour : lancement d'initiatives citoyennes thématiques relatives à la gestion des friches des terrains CHA 03 et CHA 04.**

Christine Lemmens et Aurore Rousseau contextualisent les projets en question qui visent à assurer une gestion pertinente de ces friches en attendant les travaux de construction des bâtiments qui y sont prévus. Des photos permettant de visualiser les lieux sont annexées au présent PV.

Le terrain CHA03 concerne la maison de la mixité. Le terrain CHA04 est le terrain acquis par la commune par expropriation. Après la démolition des garages qui se trouvent sur ce dernier terrain, celui-ci sera racheté par Lojega qui y construira des logements. Entretemps, afin d'éviter les dépôts clandestins sur ces friches, nous vous proposons de lancer des initiatives citoyennes au début de l'année 2021 afin que ces

espaces en latence soient gérés de manière constructive. Les membres de la COQ ne formulent pas d'objection au sujet de cette proposition.

### **3<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour : l'approbation des PV précédents.**

- Adaptation de la liste des membres de la COQ: les personnes suivantes ne font plus partie de la COQ pour les raisons suivantes : Mme Dupont (a déménagé), M. Van der Auwermeulen (4 absences non justifiées), M. Adopko (a déménagé), M. Defrance (mandat politique => ne pouvait plus être membre). Pour rappel, le ROI mentionne que 4 absences non justifiées mènent à l'exclusion. Au sein du service CQD, nous avons pris le parti, dans ce cas, de contacter d'abord les membres pour voir ce qui se passait. C'est ainsi que M. Mahmoudi (Crew – Associatif) a évoqué un problème avec sa boîte mail et donc de réception des documents qui lui avaient été envoyés. Raison pour laquelle nous le considérons toujours comme membre de la COQ. Les membres de la COQ approuvent sans objection ce principe de précaution et façon de faire.

Marie-Claire Migerode demande si la liste des membres mise à jour peut être transmise aux membres de la COQ. Marc Janssens répond qu'il n'y a pas de problème à ce niveau et que la liste sera donc jointe au PV de la réunion et adressée ainsi à tous les membres de la COQ.

- PV COQ 14 : nous n'avons pas modifié les PV entre les différents envois (mails) que nous vous avons adressés et auxquels ce dernier était annexé. En l'absence de commentaires, celui-ci est donc approuvé.
- PV COQ 15 : pour rappel, il s'agissait de la 1<sup>ère</sup> fois que nous étions restreints dans l'organisation de la COQ à cause du COVID ? N'ayant pas encore d'application pour réunir les membres en visio-conférence, il a été décidé en âme et conscience et sur base des conseils donnés par Martial Petit (Région) de procéder à une COQ « virtuelle » organisée comme suit : envoi des rapports d'activités par mail aux membres, recueil des avis et commentaires et compilation des remarques pour constituer un avis soumis au Collège dans le cadre de l'approbation de ces rapports d'activités.

La phrase de cet avis mentionnant « que le président de la COQ et son secrétaire ont constaté que les membres n'ont pas formulé d'objection majeure sur les rapports transmis » posant problème en termes d'interprétation à certains membres, il est proposé de préciser dans ledit PV que STOP Terminus et Mme Maquet marquent leur désaccord sur cette formulation.

Céline Van Aubel (nouvelle coordinatrice de l'asbl l'Abordage) précise qu'elle ne reçoit pas directement les mails de notre part. Marc Janssens lui répond que Christophe Kurt n'a, à notre connaissance, pas démissionné. Nous lui envoyons donc les convocations etc ... pour qu'il désigne alors qui le remplacera. Pour remédier à cette situation il faut donc que Christophe Kurt nous adresse un mail afin de nous signaler qui le remplacera à la COQ en tant que représentant de l'asbl.

Sur base des éclaircissements apportés, le PV de la COQ 15 est approuvé.

- PV COQ 16 : analyse des remarques de Willy Hauwaert pour Stop Terminus et de B. Maquet :
  - *Bonnevie n'appartiendrait pas au secteur public ...* Confirmation obtenue, M. MONSEREZ remplace Bram Colson et représente Netwerk Wonen et est donc bien dans le secteur public.

- *Le quorum requis pour donner un avis sur les projets verts n'était pas atteint*

Marc Janssens rappelle que la législation nous oblige à soumettre nos projets à l'avis de la COQ (programme et modif programme) et détermine ce pour quoi nous pouvons notamment la consulter (projets matériels : avant-projet, dossier d'exécution, ... rapports d'activités, ...) tout en précisant que notre volonté est d'œuvrer dans la transparence. Dans le cas présent, l'idée était de tenir les membres de la COQ informés et de s'assurer qu'il n'y avait pas d'objection de principe pour les projets verts de Brusseau et Bonnevie pour pouvoir aller de l'avant avec ceux-ci. Ces projets dans leur état d'avancement à ce moment ne nécessitaient pas d'approbation au sens strict du terme. Afin d'éviter tout malentendu à ce niveau, nous proposons donc d'ajouter dans cette partie du PV que le quorum n'était plus atteint pour donner un avis valable.

Suite à ces éclaircissements, les membres de la COQ approuvent le PV sous réserves de Stop Terminus. Réserves qui seront donc ajoutées à la fin du PV.

- PV COQ 17

- Mme Sautois apparaît dans la liste des participants à la visio-conférence alors que personne ne la connaît ou ne sait qui elle remplaçait ou représentait. Il est dès lors proposé de la retirer de la liste des personnes présentes.
- Il n'y avait pas le quorum requis pour prendre la moindre résolution. Pour rappel il n'y avait pas de point à l'ordre du jour pour lequel nous avons formellement demandé l'avis de la COQ. Le but de cette COQ était en effet de vous informer de l'évolution des dossiers.
- « VAL 02 - Intervention de l'Abordage concernant l'équipement « la maison de l'abordage ». Il reste un petit budget pour équipement de type préau au sein du VAL 02 mais en ce qui concerne les locaux pour les associations ceux-ci ont été redistribués et se retrouvent au sein des 2 maisons de quartier situées petite rue Esseghem.

Propositions de correction :

- Compléter la phrase relative à l'intervention de l'Abordage par la question suivante : la Maison de l'abordage est-elle maintenue ou pas dans la modification du programme du CQD Magritte ?
- Adapter la deuxième phrase de la manière suivante : 1) Il reste un petit budget pour équipement de type préau au sein du VAL02 afin d'améliorer l'infrastructure pour les activités de l'abordage (sport, ...) qui ont lieu à cet endroit. 2) La maison de l'Abordage est supprimée mais les locaux pour les associations ont été redistribués et se retrouvent au sein des deux maisons de quartier qui seront situées petite rue Esseghem.

Les membres de la COQ marquent leur accord avec ces propositions de correction moyennant lesquelles le PV est donc approuvé.



### **Points divers.**

Béatrice Francq (Asbl Sources d'harmonie) s'interroge quant au timing des travaux liés au réaménagement de l'école Jacques Brel et de l'accessibilité compte tenu de leurs activités dans l'établissement.

Aurore Rousseau répond que la directrice est bien au courant dudit projet et que les mesures seront prises pour que tout se déroule au mieux ; elle précise qu'à priori, cela n'aura pas d'impact sur l'accessibilité à l'intérieur du bâtiment.

Hervé Doyen intervient à l'issue de cet échange pour souhaiter un joyeux Noël à toutes et tous.

Marc Janssens termine dès lors la séance : « Bonnes fêtes ! Soyez prudents ! Vive le présentiel ».

Il est 19h50.

